



Ministère de la Communication,
de la Culture, des Arts
et du Tourisme



Fonds de Développement
Culturel et Touristique



UNION EUROPÉENNE

RAPPEL DES ETAPES DU PROCESSUS DE SELECTION DES DOSSIERS SOUMIS AU FDCT DANS LE CADRE DU 2^E APPEL A PROJETS / PAIC GC

PREMIERE ÉTAPE : OUVERTURE, VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS

Cette étape correspond à la vérification de l'éligibilité du dossier de candidature. Si une des informations demandées fait défaut ou est incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette seule base et elle ne sera pas évaluée et une notification sera adressée au demandeur à cet effet.

DEUXIEME ÉTAPE : ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets sont évalués par **des évaluateurs indépendants** sélectionnés par le FDCT. Chaque projet est examiné par deux évaluateurs différents selon la grille d'évaluation correspondant aux différents lots.

Notation :

Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Chaque sous-rubrique est notée entre 1 et 5, comme suit : 1 = très insuffisant, 2 = insuffisant, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon.

Après l'évaluation, il est procédé à un premier classement par ordre de mérite des dossiers en fonction des lots. Les demandes ayant obtenu le meilleur score sont provisoirement sélectionnées jusqu'à l'épuisement du budget prévu pour le présent appel à projets.

TROISIEME ÉTAPE : VERIFICATION DE L'EXISTENCE PHYSIQUE ET FONCTIONNELLE

Cette phase comprend la visite des potentiels bénéficiaires dans leur espace de travail afin d'apprécier leur fonctionnalité opérationnelle et les points d'attention identifiés par les évaluateurs indépendants. Le rapport circonstancié établi à l'issue de l'entretien sera transmis au comité de sélection avec le dossier du candidat pour décision finale.

QUATRIEME ÉTAPE : DELIBERATION ET ANNONCE DES RESULTATS FINAUX

A l'issue de la phase précédente, les dossiers sont soumis à l'approbation du comité technique du FDCT. Le comité technique sélectionne sur la base du mérite et des ressources disponibles. Toutefois, il se réserve le droit de repêcher les projets des régions ayant obtenus un score minimum de 50 points conformément à la politique de soutien du FDCT à la décentralisation culturelle.

La liste des bénéficiaires de la subvention sera rendue publique à la suite de la délibération. Ceci met fin au processus d'appel à projets.